



Une réunion téléphonique s'est tenu ce vendredi à 16H sur la situation COVID-19 dans les directions du ministère

1/ Garde d'enfants

Pour tenir compte de la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires à compter de lundi, la SG et la DGFIP ont indiqué que le télétravail devait être privilégié. La CGT Finances Publiques a insisté sur le fait que le télétravail n'est pas un mode de garde.

Des autorisations spéciales d'absences pourront cependant être accordées pour les parents qui ne peuvent télétravailler.

2/ Personnes fragiles

Les personnes fragiles doivent se faire connaître auprès des services RH locaux. Les agents en situation de handicap sont également concernés.

Elles doivent rester autant que possible à leur domicile en informant leur direction et . Une autorisation spéciale d'absence leur sera être accordée.

L'agent conservera bien entendu sa rémunération.

3/ Plan de continuité

Il n'y a actuellement de plan de continuité. Une réunion est prévue en début de semaine.

La demande de l'ensemble des OS du report de la campagne IR n'est pas encore à l'ordre du jour actuellement.

Public: [Infos / actions COVID-19](#)



- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
